

Les classes de transition

En tant qu'instituteur exerçant dans une classe de transition, je lirai les Instructions officielles parues au BOEN n° 30 du 25-7-63 et j'essaierai de bien les comprendre afin de donner une ligne de vie à ma classe; je les relirai encore lorsqu'il faudra faire le point et constater les réussites ou les distorsions.

A moins que chacun n'invente pour soi et selon les circonstances la classe de transition, il faudra bien se conformer à ces instructions officielles! Il est souhaitable que cette section de l'enseignement du second degré (avec les terminales pratiques à la suite) s'uniformise et trouve les critères qui lui sont propres.

Quel rôle est-il attribué aux classes de transition ?

Les I. O. et leurs applications

par

G. BARRIER

INSTRUCTIONS OFFICIELLES : Elles sont « parties intégrantes d'un enseignement du premier cycle qui fait suite à l'enseignement primaire élémentaire... »

« Elles sont des classes « d'observation » et constituent des sections parallèles aux 6^e et 5^e classiques et modernes; les professeurs de ces séries parallèles se tiendront en liaison constante ».

(Le problème de l'enseignement des langues vivantes est déjà implicitement posé).

Elles recevront des enfants « qui, pour des raisons diverses, souffrent d'un retard scolaire sans pour autant relever de l'enseignement des classes de perfectionnement ».

Enfants de 12 et 13 ans.

« On notera d'ailleurs que la coïncidence entre retard psychologique et retard scolaire n'est que partielle à cet âge ;

il y a des sous-instruits néanmoins doués, et d'autres élèves dont certaines aptitudes (mémoire, attention) sont parfois provisoirement d'un niveau médiocre. La classe de transition de 1^{re} année devra donner... une réelle possibilité de détecter, de réinstruire et de réorienter les « sous-instruits » doués en leur offrant la possibilité d'accéder à la fin de la 1^{re} année à une 6^e normale ou ultérieurement à une classe d'accueil. Quant aux élèves à développement lent, ils tireront bénéfice de la 2^e année de maturation supplémentaire que leur apportera le cycle de transition ».

Nous avons bien lu. Les critères de la classe de transition ne sont pas ceux du perfectionnement. Encore que la Pédagogie ait un aspect général et indivisible.

Nous aurons donc à détecter, réinstruire, réorienter, mûrir.

Et nous pensons bien qu'il s'agit là de quatre tâches inséparables qu'il nous faudra mener de front dans un complexe pédagogique de renouvellement.

Par quelles disciplines y parviendrons-nous ?

INSTRUCTIONS OFFICIELLES. « La première année conservera comme objectif général à atteindre, le niveau de connaissances et de mécanismes intellectuels du CM2, mais acquis à un rythme de travail plus lent à l'aide d'une pédagogie très différente de celle de cette dernière classe et adaptée à l'âge et aux intérêts d'élèves de 12 à 13 ans.

La pédagogie de 2^e année sera plus directement tournée vers le style de l'enseignement terminal... »

Quelles disciplines ?

Quel rythme ?

Quelle pédagogie ?

Faudra-t-il tout inventer, tout créer, ou bien plutôt ne faut-il pas faire fond sur des expériences déjà tentées, des techniques déjà bien rodées et qui peuvent convenir ?

C'est à cette tâche que nous désirons nous donner au cours de cette année scolaire, pour aboutir, au Congrès de Tours, à un *Dossier pédagogique des classes de transition*. Nous invitons tous nos camarades engagés dans ces classes, à participer à l'œuvre commune,

— par des articles, questions, suggestions, confiés au *bulletin de travail de la commission*,

— par des *cahiers de roulement* que les camarades lanceront de leur propre initiative dans les groupes locaux, et qu'ils voudront bien nous confier en fin de circuit,

— par des discussions aux *journées d'information* des groupes départementaux.

Nous souhaitons que toutes ces initiatives, tout ce mouvement de recherches coopératives, aboutissent au *Dossier pédagogique*, comme le miel à la ruche. Nous ne pensons pas d'ailleurs que ce Dossier sera une œuvre finale.

G. BARRIER



Les maîtres qui désirent se joindre à notre commission de travail peuvent demander le *Bulletin des classes de transition et terminales pratiques* à ICEM, BP 251, 06 Cannes.